

[Texte]

Subject matter of Bill C-389 negatived.

M. Beaudoin: Monsieur le président, j'aimerais savoir pour quelle raison le Bill C-287 a été réservé. On n'a pas eu beaucoup d'explications à ce sujet. Pourquoi a-t-on réservé le Bill C-287?

Le président: C'est parce qu'il y a un sous-comité qui doit nous donner son rapport à ce sujet...

M. Beaudoin: Ce matin?

Le président: C'est pour ces raisons que c'était *stood*.

Une voix: Pas ce matin!

M. Beaudoin: C'était réservé.

The Chairman: That the subcommittee is prepared to report now. So, we would be moving to the third section of our agenda for this morning and that is the report of the subcommittee with respect to DND and External Affairs voting. We will start with Mr. Hopkins.

Mr. Hopkins: Thank you, Mr. Chairman. Your subcommittee has met a couple of times with the Chief Electoral Officer and officials of the Department of National Defence. The following is the report from that subcommittee of three which you appointed to look into the following:

(See Minutes of Proceedings)

• 1100

The Chairman: Mr. Pearsall.

Mr. Pearsall: Mr. Chairman, there was just one part near the end there, relating to not applying to the dependents. I thought I would ask the question, "Why not?" of the Committee.

Mr. Dick: Your householder mailings go to each house. If the person who is there has dependants, they are going to get a chance to read the same householder mailing.

Mr. Pearsall: No, my reference, of course, was to the dependants that are with the armed service party or public service people in another country.

Mr. Dick: Armed service people do not even list them.

Mr. Hopkins: We anticipated this question this morning, Mr. Chairman; and I think Mr. Hamel or Colonel Martin, who is with us this morning, can give us a reply to that one.

Mr. Hamel: Mr. Chairman, I think the simple answer is that the names are not available. The lists include only the names of the armed forces elector and the names of the public service electors. That includes—if the armed forces elector is abroad, the public service elector is always abroad—any dependent, wholly dependent, immediate family who is of voting age. But we do not have that list.

The Chairman: Mr. Beatty.

Mr. Beatty: Just a couple of questions. I think the subcommittee's report, Mr. Chairman, is an excellent one. There are a couple of points which arose from it which I am not certain about. One is with respect to mailings from party headquarters. If I understand correctly what Mr. Hopkins said, he was saying that there would be only one mailing allowed by party headquarters to armed forces personnel per annum. Is that correct?

[Interprétation]

L'objet du Bill C-389 est rejeté.

Mr. Beaudoin: Mr. Chairman, I should like to know why Bill C-287 was stood. We were not told many things about it. Why did we stand Bill C-287?

The Chairman: There is a subcommittee which will give us a report on it...

Mr. Beaudoin: This morning?

The Chairman: That is why it was stood.

An hon. Member: Not this morning!

Mr. Beaudoin: It was stood.

Le président: Le Sous-comité est prêt à faire son rapport maintenant. Nous passons donc à la troisième partie de votre agenda pour ce matin et il s'agit du rapport du Sous-comité relatif aux règles électorales concernant la Défense nationale et les Affaires extérieures. Nous commencerons avec M. Hopkins.

M. Hopkins: Je vous remercie, monsieur le président. Votre Sous-comité s'est réuni à plusieurs reprises avec le Directeur général de élections et des fonctionnaires du ministère de la Défense nationale. Voici le rapport de ce Sous-comité composé de trois membres que vous avez nommés pour étudier les questions suivantes:

(Voir procès-verbal)

Le président: Monsieur Pearsall.

M. Pearsall: Monsieur le président, il est dit vers la fin de ce rapport que cela ne s'applique pas aux membres de la famille. Pourquoi pas?

M. Dick: Le courrier est adressé au chef de famille, mais on peut être certain que tous les autres membres de cette famille pourront lire ce courrier.

M. Pearsall: Non, là n'est pas ma question, bien entendu, ce qui m'intéresse ce sont les membres de la famille faisant partie de l'armée ou de la Fonction publique et résidant à l'étranger.

M. Dick: Les militaires n'en dressent même pas la liste.

M. Hopkins: Nous nous sommes doutés que cette question serait posée, monsieur le président, et je crois que M. Hamel ou le Col. Martin peuvent y répondre.

M. Hamel: Monsieur le président, la réponse est simple, nous n'avons pas ces noms. Sur les listes ne figurent que les noms des électeurs militaires et les noms des électeurs fonctionnaires. Cela comprend, si l'électeur militaire est à l'étranger, si l'électeur fonctionnaire est toujours à l'étranger, tout membre de la famille immédiate en âge de voter. Mais nous n'avons pas cette liste.

Le président: Monsieur Beatty.

M. Beatty: Juste une ou deux questions. Le rapport du Sous-comité, monsieur le président, est excellent. Il soulève quelques questions. Tout d'abord, il y a ce qu'envoient les sièges des partis. Si j'ai bien compris M. Hopkins, il a dit que les sièges des partis ne seraient autorisés à envoyer de la documentation au personnel des Forces armées qu'une fois par an. N'est-ce pas?